



Erreur d'immatriculation sur pv de stationnement

Par **nicky83t**, le **17/06/2015** à **17:48**

Bonjour,

J'ai été verbalisée suite à un stationnement non autorisé, il y a une erreur sur le dernier feuillet du procès verbal (celui avec le carbone), en effet le numéro d'immatriculation retranscrit n'est pas le bon par contre tout le reste correspond.

Est-ce que je peux contester puisque le numéro n'est pas le bon, ou puis-je ne pas payer en espérant qu'il ne remonteront pas jusqu'à moi ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2015** à **18:38**

Bonjour,

Seul compte le procès verbal original que détient l'agent verbalisateur et cet exemplaire n'est pas en votre possession. Si, sur ce PV, le numéro est le bon, ce que vous ne savez pas, oui, ils remonteront jusqu'à vous et vous recevrez la lettre fixant le montant majoré. Pour un PV au stationnement, de 17 voire 35 €, faire le mort n'est pas la bonne solution.

Par **nicky83t**, le **18/06/2015** à **15:34**

Bonjour,

Et merci pour votre réponse, la partie en possession de l'agent étant le double du carbone où se trouve l'erreur, je ne pense pas qu'il y ait eu une rectification post verbalisation...

Par **Tisuisse**, le **20/06/2015** à **07:47**

Si, si, cela se fait couramment.